

# Rapport public Parcoursup session 2023

Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive d'Ile de France (CREPS) - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous

## Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
CREPS d'Ile de France - Antenne de Châtenay-Malabry - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous	Jury par défaut	Tous les candidats	30	584	52	65	18
CREPS d'Ile de France - Antenne de Vaires-sur-Marne - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous	Jury par défaut	Tous les candidats	10	584	25	58	18

# Le rappel des caractéristiques de la formation

## Attendus nationaux

Le BPJEPS APT nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices moyennes mais très diverses (activités d'expression, sports collectifs, activités de plein air). Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

## Attendus locaux

Fort d'une expérience dans le secteur des activités physiques pour tous, le CREPS vous propose des places en formation BPJEPS APT au sein de deux sites franciliens : Châtenay-Malabry (92) et Vaires-sur-Marne (77).

ATTENTION : nos conditions d'entrée en formation sont sélectives.

Les exigences préalables à l'entrée en formation :

- Être titulaire du PSC1 ou diplôme équivalent
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'activité ou des activités physiques et sportives, concernées par le diplôme, datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation.

En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'établissement ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par le 3° de l'article D212-27-1 du code du sport.

Rappels :

- le candidat doit être en possession de son certificat médical au moment du passage des épreuves de TEP.

- Attention, ne seront convoqués à l'oral de sélection que les candidats préalablement inscrits sur la plateforme du CREPS via lien suivant : <https://www.creps-idf.fr/formation.offre#TEP>

## Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Pour être admis dans cette formation, il est nécessaire de réussir les tests techniques d'exigences préalables (TEP) organisés pour vérifier le niveau exigé à l'entrée en formation.

## Contenu et organisation des enseignements pour la formation

CREPS d'Ile de France - Antenne de Châtenay-Malabry - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous :

La formation se déroule du 9 octobre 2023 au 30 septembre 2024.

Les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier qui s'astreint à un suivi assidu des cours. La mise en situation professionnelle face à différents publics, intervient très tôt dans la formation : un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Dans le domaine des « activités physiques d'entretien corporel », des « activités et jeux sportifs » et des « activités physiques en espace naturel », et conformément au code du sport, le titulaire du BPJEPS activités physiques pour tous met en œuvre en autonomie et en sécurité les compétences suivantes :

- Encadrer des groupes et conduire des actions d'animation des activités physiques pour tous ;
- Organiser et gérer des activités physiques pour tous ;
- Communiquer sur les actions de la structure ;
- Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités physiques pour tous.

Le parcours du candidat est jalonné par différentes épreuves. Certaines sont formatives, d'autres certificatives.

La formation est un parcours en alternance entre des heures en centre et des heures en structures d'alternance.

## CREPS d'Ile de France - Antenne de Vaires-sur-Marne - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous :

La formation se déroule du 9 octobre 2023 au 30 septembre 2024.

Les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier qui s'astreint à un suivi assidu des cours. La mise en situation professionnelle face à différents publics, intervient très tôt dans la formation : un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Dans le domaine des « activités physiques d'entretien corporel », des « activités et jeux sportifs » et des « activités physiques en espace naturel », et conformément au code du sport, le titulaire du BPJEPS activités physiques pour tous met en œuvre en autonomie et en sécurité les compétences suivantes :

- Encadrer des groupes et conduire des actions d'animation des activités physiques pour tous ;
- Organiser et gérer des activités physiques pour tous ;
- Communiquer sur les actions de la structure ;
- Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités physiques pour tous.

Le parcours du candidat est jalonné par différentes épreuves. Certaines sont formatives, d'autres certificatives.

La formation est un parcours en alternance entre des heures en centre et des heures en structures d'alternance.

# Les modalités d'examen des vœux

## Les modalités d'examen des voeux

Le BPJEPS activités physiques pour tous (BPJEPS APT) est une formation accessible aux candidats remplissant certains prérequis et devant réussir les tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP). Un classement est établi à l'issue de la sélection : analyse des dossiers Parcoursup et entretien oral. Les candidats Parcoursup peuvent demander à bénéficier d'aménagements liés à un handicap pour passer les épreuves.

### **Prérequis :**

Être titulaire du certificat de compétences PSC 1 ou d'un diplôme équivalent,  
Produire un certificat médical de non-contre-indication à l'exercice des activités pratiquées et à leur enseignement, daté de moins de trois mois au jour du déroulement des TEP,  
Réussir les TEP du BPJEPS APT : Luc Léger et Parcours de motricité

### **Sélection :**

La sélection repose sur les critères généraux d'examen des voeux mentionnés dans la plateforme Parcoursup (Voir tableau synoptique) à savoir :

La motivation et la cohérence du projet professionnel du candidat,  
Le degré de pratique sportive personnelle du candidat,  
Sa capacité à encadrer une activité sportive,  
Proposer une structure d'alternance,  
L'aisance relationnelle et la qualité de l'expression orale et écrite du candidat.

La sélection des candidats a été faite par la vérification des critères généraux d'examen des voeux au moyen du dossier Parcoursup du candidat et d'un entretien oral. La commission d'examen des voeux est compétente pour délibérer sur le classement des candidats au vu du nombre de places ouvertes. Lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil de l'établissement, les inscriptions sont prononcées par le directeur du CREPS dans la limite des places disponibles en respectant l'ordre de classement de sélection.

## Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

# Enseignements de la session et conseils aux candidats

## Enseignements de la session et conseils aux candidats

Le CREPS Ile-de-France propose des temps d'informations, pour autant, on observe un manque de préparation des candidats aux épreuves physiques et une méconnaissance de ce qu'est le métier d'éducateur sportif dans le champ des activités physiques pour tous. L'éducateur sportif titulaire d'un BPJEPS activités physiques pour tous peut encadrer des activités de découverte et d'initiation dans différents milieux auprès de tous les publics et dans différentes familles d'activités comme: les activités d'expression corporelle, le stretching, les sports collectifs, les activités physiques de pleine nature, les pratiques sportives innovantes (ex : skateboard, beach-volley, ultimate, etc.). Les candidats Parcoursup doivent, dans le cadre de leur projet de formation, se préparer davantage à l'encadrement des activités sportives et non seulement à la pratique. Les candidats doivent également prendre conscience de la nécessité de travailler en autonomie et de prendre leur projet en main. Les candidats ont souvent du mal à se mettre dans la posture du professionnel, ils ont tendance à rester dans celle du pratiquant.

### **La commission d'examen des vœux encourage et conseille fortement à l'ensemble des candidats de :**

Se préparer aux TEP de la mention/option,

Disposer de pré qualifications dans le secteur du sport et/ou de l'animation (diplômes fédéraux, BAFA, BAFD, PSC1, PSE1, PSE2, SB, BNSSA, CQP, ...),

Pratiquer une ou plusieurs disciplines sportives d'un très bon niveau en structure (ex : club) en lien avec le diplôme visé,

Co encadrer une ou plusieurs activités sportives pour comprendre les enjeux du métier,

Trouver une structure ou entreprise dans le cadre de l'alternance,

Disposer d'un projet professionnel abouti avec une bonne connaissance du métier d'éducateur sportif.

Tout le long de la procédure Parcoursup, le CREPS propose aux candidats des actions de préparation à l'entrée en formation pour les placer en situation de réussite :

des journées d'informations où le Département de la Formation accompagne les candidats Parcoursup en explicitant les temps forts du parcours de formation du candidat et les perspectives d'insertion professionnelle, des salons spécialisés, des forums de l'orientation, des journées d'informations sur site pour chaque formation Informations téléphoniques, des temps d'information en visioconférence.

# Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Notes de français	Notes et appréciations des professeurs	Bulletins de 1ère / note obtenue au bac de français	Très important
	Notes d'EPS	Notes et appréciations des professeurs	Bulletins de 1ère et Terminale / note obtenue au bac / résultats de la dernière classe fréquentée	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Autonomie et capacité d'organisation	Fiche avenir	Important
	Capacité à l'oral - écoute	Etre à l'aise à l'oral et en capacité d'écoute	Capacité à s'exprimer lors de l'entretien de sélection / appréciation des professeurs	Important
	Expression écrite - qualité de la syntaxe	Capacités argumentatives, capacités à raisonner, cohérence avec le projet	Projet de formation motivé	Très important
Savoir-être	Autonomie et capacité d'organisation	Capacité à travailler de manière autonome, prise d'initiatives	fiche avenir / appréciations des professeurs / entretien de sélection	Essentiel
	Capacité à s'investir -	Investissement dans le travail et dans son	fiche avenir / projet de	Complémentaire



	implication	projet	formation motivé / entretien de sélection	
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Maîtrise des exigences de la formation - pré requis	Passage des TEP, connaissances des options , recherche de la structure d'alternance	Engagement dans l'acquisition des prérequis et dans la préparation des épreuves de sélection	Essentiel
	Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation	Cohérence entre le projet de formation et les avancées du candidat sur les pré requis et la connaissance des débouchés	Projet de formation motivé / entretien de sélection	Essentiel
	Connaissances des exigences de la formation - recherche d'une structure d'alternance	Investissement dans la recherche d'une structure d'alternance en adéquation avec les attentes de la formation	Entretien de sélection	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratique sportive en club, expérience d'encadrement et/ou d'animation	Pratique et encadrement de manière bénévole des différentes activités	Rubrique activités et centres d'intérêts	Essentiel
	Engagement citoyen et/ou associatif	Démontrer des engagements en lien avec son projet de formation	Fiche avenir / projet de formation motivé / rubrique activités et centres d'intérêts	Essentiel

**Signature :**

Michel GODARD,  
 Directeur de l'établissement Centre de Ressources,  
 d'Expertise et de Performance Sportive d'Ile de France  
 (CREPS)